



La Gazette de l'UNSA-Ecologie



Contactez-nous

Secrétaire Général
Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint
Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National
Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier
Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint
Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

Comité social

d'administration OFB

- Mardi 21 novembre 2023 -

Propos liminaires :

L'ouverture de la séance est faite par le Directeur général délégué aux ressources, Denis Charissoux. Le Directeur général prend la direction des débats après quelques minutes.

En réponse aux déclarations liminaires de certains syndicats, le Directeur général répond :

Il affirme qu'il n'a pas vocation à mettre « la poussière sous le tapis » et qu'il n'est pas là pour dire que tout va bien.

Le Directeur général redit à nouveau que le passage à RENOIRH (*ndlr* : logiciel gestion paie/RH) est indispensable pour éviter des triples saisies dans les outils. Ce changement a nécessité du renfort – 12 personnels dont 6 externes. Il a passé 1 h avec les équipes cette semaine et idem sur Montpellier la semaine prochaine. « *Nous avons une obligation de passer à RenoirRH au 01/01/2024 sinon cela reporte à l'année 2025* », confirme-t-il.

Sur le mal être – « *il convient de saisir et de transmettre aux conseillers de prévention, c'est essentiel. C'est le devoir de tous* ».

Sur les départs – il déclare que dans les moments difficiles, il y en a qui quitte le navire, que c'est comme ça. « *Certains sont partis à la mise en*



place de l'établissement et d'autres au bout de 3-4 ans ». « Il faut se tourner sur l'avenir et recruter de bons profils en remplacement ». Cela n'empêche que la réalité révèle des cas de collègues soumis à un stress professionnel important et donc à des Risques Psycho-Sociaux (risques psycho-sociaux) d'un niveau élevé.

Sur le concours – la recevabilité a été vérifiée par la DRH. Un recours en référé au TA a été exercé. Le TA a suspendu sa décision qui a soulevé un vide juridique (recevabilité vérifiée au jour des épreuves pour les Techniciens de l'Environnement alors que pour les TSDD, au 30 décembre de l'année du concours). Le ministère a toujours procédé ainsi pour les Techniciens de l'Environnement affirme la Direction.

Les agents concernés seront convoqués à l'oral sous un délai de 15 jours.

Le Directeur général souhaite une modification des statuts pour sortir de l'ambiguïté. Après les problèmes sur le mélange des deux listes au concours Techniciens de l'Environnement, il serait en effet urgent de revoir ce Décret statutaire pour y intégrer des modalités relatives au concours mais aussi aux conditions d'aptitude pour exercer les fonctions liées à ce métier qui comporte des missions de police.

Sur les 47 ETP alloués à l'OFB pour 2024 : le Directeur général répond que l'établissement a devant lui un enjeu énorme de modernisation des outils (Neogend / fichiers permis de chasser / loup / FDD etc.). Il précise qu'au regard d'autres opérateurs, la DSI est en sous-effectif.

Point 1: Approbation du procès-verbal du 05 octobre 2023 (pour avis) .

L'Unsa-Ecologie sollicite des réponses à des points évoqués dans le PV que l'on ne retrouve pas dans le tableau de suivi des avis :

Page 5 : point sur le télétravail pour les représentants des personnels – où en est la DRH sur ce point ?

La Directrice des ressources humaines signera les autorisations des Représentants des personnels dans les prochains jours.

Page 9 : DG préconise la transmission des organigrammes anonymes – pas reçu à ce jour.

Une transmission sera faite aux Organisations syndicales rapidement.

Page 16 : Revalorisation des indemnités des samedis/dimanches et JF, où en est-on ?

Malgré l'engagement de traiter ce dossier simultanément à celui des astreintes, ce dossier stagne ! l'Administration nous précise qu'ils n'ont pas de retour du ministère et qu'ils « sont en attente d'un retour des parcs nationaux » !!!



Résultats des avis : Favorables : 2 UNSA Ecologie, 4 SNE-FSU
1 EFA-CGC, 1 CGT
Défavorables : 0
Abstentions : 2 FO

Point 2 : Modification de l'instruction relative à l'armement concernant les mesures de retrait et de restitution de l'armement (pour avis).

Olivier Thibault précise qu'il s'agit d'un dossier important qui « traîne » depuis assez longtemps et pensait qu'on pouvait être prêt pour ce Comité social d'administration. Néanmoins, ce projet ne sera pas mis au vote suite à la demande de l'Unsa-Ecologie car le groupe de travail n'est pas encore terminé. Aussi, une rapide présentation est effectuée.

Le DP/Intérim présente les évolutions de l'instruction armement souhaitées au regard des difficultés apparues depuis la mise en place en 2021.

1^{er} point : « *on savait traiter les mesures conservatoires de retraits mais on a des difficultés pour la restitution* ».

2^{ème} point : « *Nécessité de préciser des points sur le réseau TIP et les séances d'entraînement. Une centaine d'armes de service récupérées récemment par le service suite à des arrêts prolongés allant jusqu'au départ en retraite* ».

Le projet prévoit donc des propositions de modifications et de compléments sur les :

- Conditions d'affectation des armes
- Précisions sur les mesures conservatoires et de retrait
- Modalités de remise à niveau et d'évaluation TIP
- Suivi des entraînements TIP
- Transport des munitions
- Coffres individuels dans les centres de formation de l'OFB et au domicile des agents
- Zone neutre dans les armureries

L'Unsa-Ecologie souhaite que des ajustements ou des éclaircissements proposés par les Organisations syndicales puissent aussi être examinés par l'Administration, sans pour autant rediscuter l'ensemble de l'instruction.

Le Directeur général délégué police connaissance expertise précise qu'il ne faut pas que ça bloque ses propositions et demande aux Organisations syndicales de faire remonter leurs propositions pour le Groupe de travail (GT) prévu le 08/12.

Point 3 : Modification de l'instruction galonnage (pour avis)

Cette modification ne concerne que les Inspecteurs de l'Environnement.

Le Directeur général rappelle l'origine de cette instruction : la lisibilité par rapport à l'externe et l'interne ainsi que le commissionnement de la hiérarchie.

L'Unsa-Ecologie rappelle que, ici aussi, il s'agit d'un dossier qui « traîne » depuis début 2021 et que plusieurs réunions du groupe de travail ont eu lieu. Le dossier était bouclé avec les Organisations syndicales mais l'Administration n'a manifestement pas souhaité inscrire ce dossier à l'ordre du jour d'un Comité technique devenu Comité social d'administration.

L'Unsa-Ecologie précise que l'intérêt d'un galonnage est effectivement qu'une personne extérieure puisse déterminer qui est le responsable lorsqu'elle est en face d'un groupe ou alors de connaître le niveau hiérarchique d'un agent. C'est pourquoi, l'Unsa-Ecologie a toujours milité pour un galonnage basé sur les fonctions et non pas sur le grade statutaire.

A partir de ce principe, nous avons défendu l'objectif d'un galonnage relatif à la fonction hiérarchique dès le départ de ce GT. La question pour nous était de savoir si nous soutenons la mise en application pour tous, dès la mise en œuvre, ce que propose l'Administration dans son projet, ou si nous proposons une situation transitoire pour les agents qui ne souhaiteraient pas se voir perdre des galons alors qu'ils n'ont pas changé de fonctions. *In fine*, nous avons décidé de soutenir une période transitoire que nous avons négociée avec le Directeur général au cours de ce Comité social d'administration.

L'Unsa-Ecologie attire l'attention du Directeur général sur l'assermentation et le commissionnement des Directeurs régionaux prévus dans ce projet de note. Nous considérons qu'il s'agit là d'un détournement de la loi car ces personnels n'ont pas vocation à réaliser des missions de police et à rechercher et constater des infractions. Nous pensons que cette disposition masque uniquement la volonté de faire en sorte que ces directeurs puissent « mettre le nez » dans certaines procédures, surtout celles qui les irritent...

Le Directeur général défend sa position en affirmant qu'il est important à ses yeux que les Directeurs régionaux soient instruits des missions de police judiciaire.

Après que le Directeur général ait fait le tour de table des Organisations syndicales, il relève des propositions sur :

- ✓ Un galonnage couleur argent pour les agents des Services départementaux et jaune pour les agents des DR,
- ✓ Un badge d'épaule pour les agents ayant des missions fonctionnelles,
- ✓ Un badge pour les personnels techniques en lieu et place de la plaque « police environnement » et du galon de grade,
- ✓ Une période transitoire.

Après échanges et positions de chaque Organisation syndicale, le Directeur général soumet à avis la note avec ses propositions :

- ☞ Galonnage argent : il considère qu'il faut faire simple. L'Unsa-Ecologie est d'accord avec cette proposition.
- ☞ Badge poitrine pour les agents des services techniques : il est favorable à cette proposition. L'Unsa-Ecologie considère qu'il ne devrait y avoir aucune confusion possible entre les effets des agents exerçant des missions de police de terrain et ceux qui n'en font pas, simplement pour éviter une confusion et une exposition à des agressions.
- ☞ Badge d'épaule pour les agents ayant des missions fonctionnelles : ce projet de galonnage étant basé sur la fonction hiérarchique, certaines fonctions se verront identifiées par un badge d'épaule.
L'Unsa-Ecologie indique qu'il s'agit déjà d'une disposition prévue dans la circulaire habillement et demande si elle sera mise en œuvre. L'administration confirme.

- ☞ Période transitoire : le Directeur général retient la proposition d'une période transitoire avec une possibilité individuelle de conserver son galonnage de couleur jaune jusqu'à une promotion ou à une mobilité (fonctionnelle ou géographique). L'Unsa-Ecologie est d'accord avec cette proposition intermédiaire qui permettra néanmoins à ceux qui le souhaitent de conserver leurs galons.

Sur interpellation d'une Organisation syndicale, le Directeur général confirme que, s'agissant d'une nouvelle mesure puisque le galonnage va être blanc, une première mise sera fournie aux agents, hors enveloppe effets d'uniforme.



Résultats des avis : Favorables : 2 Unsa-Ecologie, 1 CGT
Défavorables : 0
Abstentions : 4 SNE, 2 FO, 1 CGC

Point 4 : plan de formation 2024 incluant le volet santé et sécurité au travail (pour avis)

Ce point comporte deux documents dans le dossier :

- Plan de formation 2023 à 2025
- Programme de formation 2024

Le responsable de la Formation nous présente un diaporama comportant un bilan au 1^{er} septembre 2023 et des priorités pour 2024 : Parcours formation initiale pour les lauréats du concours 2023 et clôture du dispositif OFB+.

Priorités formations internes 2024 :

- Réaliser le 1^{er} parcours de formation initiale 2023-2024 (lauréats du concours TE 2023) et continuer les cycles de parcours des nouveaux entrants
- Clore le dispositif OFB + et proposer des parcours de formations continues
- Développer la programmation pour les services « support »
- Développer la programmation dans le domaine de la santé et de la sécurité
- Formaliser le cadre de la formation pour les formateurs et les stagiaires (règlement intérieur des centres, engagements des formateurs et stagiaires, ...)
- Faire aboutir le projet de nouvel outil de gestion des formations pour faciliter le pilotage, le reporting et les modalités d'inscription, et le partage d'info avec les directions



[Un programme de recrutement et de formation d'Inspecteurs de l'Environnement nous est présenté :](#)

2023 : formation de 96 agents

2024 : juin : 54 et Novembre : 54. Ces agents seront recrutés sur les lauréats du concours 2023 et par la mobilité externe.

2025 : environ 100 postes seront ouverts sur un concours qui sera organisé fin 2024 pour un accueil en septembre 2025.

Malgré un accueil favorable de ces annonces, l'Unsa-Ecologie s'interroge sur le nombre d'Inspecteurs de l'Environnement qui vont partir en retraite les prochaines années. Est-ce que ces recrutements comblent les départs ???

L'Unsa-Ecologie déclare que le plan de formation est bien développé sur l'aspect eau/milieu aquatique mais reste perfectible sur la faune terrestre et les milieux terrestres avec une absence remarquable sur des sujets prégnants tels que la préservation des haies et du bocage.

Sur le Programme de formation continue 2024, l'Unsa-Ecologie déplore la très faible part consacrée à la police de l'environnement qui ne propose aucune progression de formation, ce qui permettrait pourtant d'offrir une montée en qualification des Inspecteurs de l'Environnement.

Le Directeur général remarque que les 4 niveaux qui existaient auparavant n'existent plus.

Nous formulons d'autres remarques sans pour autant lister toutes celles qui appellent des observations de notre part :

Formations initiales :

- ❖ Des missions de connaissance sont inscrites sur le point « 1.2.1. Police de l'environnement ». Elles ne devraient donc pas apparaître sur ce point.
- ❖ Aucun stage sur la CITES et Faune sauvage captive n'est prévu,
- ❖ Police de la chasse : 4j pour une matière qui comprend un Livre entier du Code de l'environnement !! très insuffisant...
- ❖ Acculturation à la chasse : nous réfutons cette terminologie qui laisserait entendre que l'OFB doit faire des agents, des Nemrods... Nous demandons à ce qu'il soit trouvé une autre dénomination telle que « découverte de la chasse » ou « Connaissance de la chasse ». En effet, le contenu de la formation consiste en une découverte des modes de chasse.
- ❖ Une formation « permis de chasser » est inscrite ? : il s'agit de former les nouveaux entrants et leur faire passer le permis.

L'Unsa-Ecologie considère ici aussi que le temps consacré en formation initiale aux missions fondamentales de police de l'environnement est largement insuffisant pour que les stagiaires, une fois titularisés, soient suffisamment qualifiés pour être autonomes et sereins sur le terrain.

Le responsable formation indique que des stages seront obligatoires en deuxième année et que la Cites et la Faune sauvage captive en feront partie. Très bien, des stages complémentaires sur la police de la chasse, la procédure pénale, le droit pénal etc.... doivent impérativement compléter la première année pour acquérir des compétences indispensables.

L'Unsa-Ecologie attire l'attention sur la posture de certaines directions régionales qui identifient des formations comme étant obligatoires alors qu'elles ne le sont pas dans OFB +! (Ex : connaissance des acteurs du monde agricole sur 3 jours).



Résultats des avis : Favorables : 4 SNE, 2 FO, 1 CGC
Défavorables : 2 Unsa-Ecologie
Abstentions : 0
1 CGT absent



Explication de vote : la formation est un élément fondamental qui détermine le métier qu'exerceront les agents. Pour l'Unsa-Ecologie, il subsiste encore un déséquilibre entre les 2 ex-opérateurs fusionnés. À cela s'ajoute les formations dédiées à la police qui sont très insuffisantes pour seulement assurer un maintien des acquis en la matière. Aussi, nous considérons que si rien n'est sérieusement entrepris pour redresser la barre, les qualifications qui ne le sont pas déjà, seront perdues d'ici quelques années. L'Unsa-Ecologie, par ce vote en défaveur de ce plan de formation et de ce programme de formation 2024, exprime son désaccord profond sur cette entreprise.

Point 5 : Règlement intérieur des centres de formation (pour avis)

Un GT a eu lieu sur ce projet. Il s'agit d'une mise à jour de ceux qui existaient.

Il y est notamment prévu d'installer un coffre-fort dans chaque chambre afin d'y déposer les armes en toute sécurité.

L'Unsa-Ecologie déclare qu'elle considère que le document est un peu lourd sur l'aspect organisation des moments de convivialités avec une demande concernant le nombre de bouteilles de boissons non alcoolisées. On ne voit pas bien l'intérêt d'une telle demande.

Le responsable de la formation propose de supprimer la notion de nombre de bouteilles non alcoolisées.



Résultats des avis : Favorables : 2 Unsa-Ecologie, 2 FO, 1 CGC, 1 CGT
Défavorables : 0
Abstentions : 4 SNE

Point 6 : Jours de fermeture 2024 (pour avis)

Depuis la fusion, l'OFB à maintenu une situation qui impose un nombre de jours fériés pour les agents autres que ceux qui sont affectés en Service départemental, en BMI et en USM.

Cette année 2024, elle impose les ponts du 10 mai et du 16 août.

Comme chaque année, l'Unsa-Ecologie votera contre ces propositions qui imposent aux personnels de poser des jours alors que certains d'entre eux ne seraient pas disposés à en poser ces jours-là.

Le Directeur général délégué aux ressources argumente sur de possibles économies de chauffage.... Mais l'Unsa-Ecologie relève que ces jours sont en mai et en août et que le chauffage en cette période n'est pas très utilisé !!



Résultats des avis : Favorables : 0
Défavorables : : 2 Unsa-Ecologie, 2 FO, 1 CGC, 4 SNE
Abstentions : 1 CGT

Point 7 : mesures indemnitaires (pour information)

Pas de pièces dans le dossier fourni par l'Administration.

La Directrice des ressources humaines nous présente un document qui indique les évolutions envisagées pour certains Corps de catégorie A.

Point 8 : suivi des avis (pour information)

Ce document vise à suivre l'évolution de dossiers qui ont été ouverts lors de séance du Comité social d'administration.

Parmi ceux encore ouverts, nous insistons pour bénéficier d'un rapport d'audit sur la Direction de la Police et du Permis de chasser qui date de 3 ans !!! Que fait le Directeur général délégué police connaissance expertise ?

Sur un point de l'habillement, nous demandons quel sera le montant de l'enveloppe destiné à la commande des effets qui va s'ouvrir début décembre ?

Le Directeur général délégué ressources refuse de nous en indiquer le montant !!

QUESTIONS DIVERSES

L'Unsa-Ecologie interpelle l'Administration sur :

- **Recrutement du Directeur de la police :**

Le Directeur général délégué police connaissance expertise affirme que c'est en cours (la bonne blague !) : 5 candidatures reçues mais pas « optimales » selon ses propres termes. Il ajoute qu'il s'est tourné vers les ministères de l'Intérieur et le MTES pour cibler le profil....

- **Neogend / PVe : intervention du DP/Intérim :**

Neogend : développement terminé et le Directeur général s'est vu remettre symboliquement par le directeur de la Gendarmerie nationale le premier terminal – environ 250 sont livrés – déploiement à venir dont l'application PVE.

Sur le PVe, la CNIL a rendu un avis plutôt favorable mais a posé des questions, ce qui repousse le délai de mise en œuvre.



En réponse, l'Unsa-Ecologie précise que les 250 terminaux qui seront attribués spécifiquement à un agent est clairement insuffisant car aucun autre agent ne pourra l'utiliser du fait d'une authentification forte et individuelle. Ça ne fera que 2 terminaux par Service départemental et lorsque les Inspecteurs de l'Environnement bénéficiaires seront en vacances, en repos ou tout autres congés, les Neogend ne seront pas utilisés et personne ne pourra accéder aux fichiers !!

→ 250 terminaux pour 1500 Inspecteurs de l'Environnement, c'est quoi le problème ?

Le DP/ Intérim précise qu'il y a au total 240 smartphones Neogend et 20 tablettes. Une phase d'expérimentation d'une année va suivre et des agents expérimentateurs dans les Services départementaux vont être désignés.

L'Unsa-Ecologie interpelle le Directeur général pour savoir si l'objectif est bien d'équiper chaque Inspecteur de l'Environnement d'un terminal permettant l'accès depuis le terrain au PVe et à un certain nombre de fichiers police ?

Le Directeur général précise qu'il a retenu de la réunion avec la DGGN que le terminal pouvait être partagé....

Il ajoute que « *l'objectif c'est que ça marche. C'est que nos ministres saisissent Darmanin pour obtenir les autorisations et on verra en fonction de l'utilisation et des résultats* ». il fait le parallèle avec les véhicules « Police Environnement » dont certains ont beaucoup de Kms alors que d'autres restent au garage dans les services....



Nous nageons là dans un flou artistique où certains agents pourraient faire leur boulot parce qu'ils auront des moyens et d'autres pas !! il n'est pas concevable que des contraventions ne puissent pas être relevées sur PVE par défaut de matériel !

L'Unsa-Ecologie s'enquiert de savoir s'il y a encore des carnets de TA disponibles ? et combien de temps encore la réserve nous permet de tenir ?

Le DP/intérim déclare que c'est un sujet qui est suivi quasi quotidiennement par la Direction de la Police et du Permis de chasser. « *On vérifie les stocks et pour le moment quelques centaines de carnets en stock, donc pas d'alarme, mais il ne faudrait pas que cette situation perdure encore au-delà d'un délai de 6 mois* ».

- **Utilisation du gyrophare et du 2 tons, modifications code de la route :**

Depuis plusieurs années, l'administration OFB et notamment le Directeur général délégué police connaissance expertise nous rapporte que le ministère de l'Intérieur « n'est pas chaud » pour rouvrir le dossier et procéder aux modifications du fait que d'autres services demanderaient aussi leur inscription.

Début septembre, lors de notre entretien en bilatéral avec le Directeur général, celui-ci nous informe d'une réunion avec le Ministre de l'Intérieur au cours de laquelle ce dossier sera abordé. Nous apprenons en séance que cette réunion est remise en avril 2024.

L'Unsa-Ecologie se fait écho des déclarations souvent répétées du Directeur général qui affirme que les différentes Secrétaires d'État qui se sont succédées ainsi que le Ministre BECHU sont extrêmement attentifs à ce que les Inspecteurs de l'Environnement de l'OFB puissent effectuer leurs missions de police de l'environnement. Aussi, il paraît à ce stade nécessaire de passer par le Ministre de l'Ecologie pour interpellier directement son homologue Ministre de l'Intérieur. Il est en effet une pratique vieille comme le monde de passer par le Ministre lorsqu'un de ses services bloque !



On parle de sécurité des agents au cours de leurs missions ici !!

Le Directeur général répond qu'il fait les choses dans un certain ordre : d'abord les services, puis le DGGN et enfin le Ministre. Il a bon espoir que ce dossier aboutisse et il affirme « *on est dans une période où c'est en train de bouger* » ...

À suivre !!!

- **Date publication de sortie de la SNC et impact sur les services :**

Le Directeur général nous informe que cela est imminent et que des points sont en cours de vérification par le Ministère de l'Agriculture (5 signatures de ministres sont attendues pour cette SNC).

- Publication du Décret relatif au fichier national du permis de chasser :

Une information publiée dans la presse nous rapporte que le Conseil d'État vient d'enjoindre la première ministre de publier sous 6 mois ce Décret sous peine d'astreintes. Ce Décret nous permettra d'avoir un fichier des permis pour nos contrôles de terrain.

Nous interpellons le Directeur général délégué ressources (le Directeur général a quitté la séance) pour nous informer de la publication prochaine de celui-ci. Réponse : il n'en sait rien

Vos représentants à cette séance : Benoît Solonel et Eric Gourdin.



POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ÉCOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2023
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

[Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com](http://unsa-ecologie.com)

